

Résidence du Ruanda.
Territoire d'Astrida.

Astrida, le 22 mars 1944.

N° 334/hygiène.

OBJET:

Epidémie de dysenterie.

Très Révérend

ASTRIDA



Supérieur

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par suite des cas de dysenterie dans le poste d'Astrida Monsieur le Médecin hygiéniste, directeur du laboratoire, prescrit la fermeture des écoles (externat).

En conséquence je vous prie de bien vouloir congédier immédiatement les élèves et de bien vouloir leur formuler la défense de ne pas s'attarder dans les limites du poste et surtout de ne pas y revenir pour y flâner. Toutes les mesures, susceptibles d'enrayer l'épidémie, doivent être appliquées. Ultérieurement nous vous ferons savoir la date de réouverture des écoles.

Veuillez agréer, Très Révérend

Supérieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

pour le chef du territoire,
L'administrateur territorial,
R. Gaupin

Au Très Révérend

Supérieur

Puis Blanc
Très à la clientèle
Puis Blanc

Astrida, le 22 mars 1944.

Objet: Epidemie dysentérie

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous communiquer un aperçu des mesures qui seront de nature à éviter l'extension de l'épidémie de dysentérie dans le poste d'Astrida.

- 1° Circulation réduite des indigènes dans le poste
- 2° Fermeture des écoles (externat)
- 3° Fermeture, heures déterminées ou surveillance du marché.
- 4° Interdiction de la circulation du bétail dans le poste
- 5° Interdiction d'élevage de porcs dans le poste.
- 6° Surveillance du camp militaire
- 7° Surveillance du quartier indou et du camp swahili.
- 8° Nettoyage des chemins et des fossés, notamment du chemin qui va du tennis à la maison des soeurs, des fossés qui bordent la route en face de l'école des soeurs, des abords de l'église et du terrain qui se trouve derrière les écoles de la mission.

*pu
pu
9.3.3.44*

Le Médecin directeur du Laboratoire
médical d'Astrida.



A Monsieur l'Administrateur Chef du
Territoire d'Astrida.